Jean PERROT

NOM ET PRONOM DANS LES RELATIONS ACTANCIELLES

EN FINNOIS ET EN VOGOUL

# NOM ET PRONOM DANS LES RELATIONS ACTANCIELLES EN FINNOIS ET EN VOGOUL

On a pu dire des langues finno-ougriennes que la relation objectale y était d'une manière générale mal installée et qu'il était hasardeux d'appliquer les notions de sujet et d'objet à la syntaxe finno-ougrienne ancienne<sup>1</sup>. riquement, on constate qu'aucune marque d'objet ne peut être restituée pour le finno-ougrien ancien ; dans les états modernes des langues de la famille, la situation est variable. La morphologie nominale des langues ougriennes de l'Ob ne comporte aucune forme d'accusatif, et une forme zéro, dite nominatif ou absolutif, fonctionne dans des situations qui semblent correspondre aussi bien à une relation objectale qu'à une relation subjectale, donnée qui doit être interprétée en relation avec les traits de la morphologie verbale, qui comporte une opposition entre une conjugaison subjective et une conjugaison objective. hongrois, proche parent de ces langues puisqu'il constitue avec elles, dans l'arbre généalogique généralement reconnu, la branche ougrienne, possède au contraire un accusatif dont l'emploi comme marque d'objet est généralisé et oppose ce cas, pourvu d'un suffixe -t, au nominatif dépourvu de marque casuelle. Le finnois occupe une position intermédiaire, avec une forme d'accusatif qui figure dans le paradigme nominal au singulier, mais s'y confond avec le génitif et qui n'existe pas au pluriel, où le nominatif assume les fonctions dévolues à l'accusatif au singulier, et dont enfin l'usage n'est pas absolument généralisé2.

Un aspect particulier de ce problème général doit être signalé : le système des pronoms personnels (éventuel-lement aussi tel autre pronom) présente des formes reconnues comme des accusatifs, c'est-à-dire employées dans des

situations syntaxiques où il est d'usage d'y voir une marque de l'objet que le pronom posséderait seul. Dans les cas des langues ougriennes, cette marque caractériserait le pronom par opposition au nom qui n'a pas d'accusatif, dans le cas du finnois cette marque le caractériserait par une forme à finale -t s'opposant à la finale -n de l'accusatif singulier du nom.

Détail singulier : cet "accusatif" pronominal présente en finnois un  $-\underline{t}$  qui est dans la langue la marque du pluriel du nom au nominatif, et c'est aussi un  $-\underline{t}$  qui se retrouve dans l'accusatif des pronoms personnels de l'ostiak oriental (le cas du vogoul est différent) ; or c'est un  $-\underline{t}$  qui caractérise l'accusatif hongrois ; et pourtant il n'y a aucune relation historique entre les  $-\underline{t}$  des accusatifs pronominaux de ces trois langues.

On laissera ici le cas particulier de l'ostiak pour examiner de façon précise les faits finnois et vogouls<sup>3</sup>.

# Faits finnois

Le finnois, à la différence d'autres langues ouraliennes comme les langues ougriennes, présente une conjugaison dont l'unique référence actancielle est celle qui correspond au "sujet" représenté par les suffixes verbaux porteurs de références personnelles. Dans la morphologie nominale, caractérisée par l'abondance des suffixes casuels, l'opposition entre un "cas sujet" et un "cas objet" n'est ni absente comme en ougrien de l'Ob, ni totalement installée comme en hongrois. Le tableau des formes du nom se présente comme suit pour les 4 cas qui peuvent être dits "grammaticaux" : nominatif, accusatif, génitif et partitif. Soit l'exemple de talo "maison" :

	singulier	pluriel	
nominatif	talo	talot	
accusatif	talon	talot	
génitif	talon	talojen	
partitif	taloa	taloja	

#### Il ressort de ce tableau :

- a) que seul le singulier présente une opposition morphologique entre nominatif (cas zéro) et accusatif (à marque suffixale); au pluriel, c'est le cas zéro qui répond dans les mêmes emplois aux deux cas distincts du singulier;
- b) que l'accusatif singulier présente un suffixe  $-\underline{n}$  identique à la marque du génitif (cas de la relation adnominale);
- c) que le système casuel comporte un partitif (en -a/-a ou -ta/-ta, précédé au pluriel d'un -i/-j comme au génitif et aux cas non donnés ici), cas dont le fonctionnement joue un rôle très important dans les mécanismes syntaxiques de la langue.

Il faut ajouter que la constitution des formes possessivées du nom a pour effet de suspendre certaines marques
morphologiques : au singulier celle d'accusatif et celle
de génitif en -n, au pluriel celle de nominatif-accusatif
en -t ; une forme unique <u>auto-ni</u> "ma voiture" ou "mes voitures" (-ni marque le possesseur lère pers. sing.) fonctionne à la fois comme nominatif, accusatif et génitif
singulier et comme nominatif-accusatif pluriel.

D'autre part, l'opposition nominatif/accusatif est suspendue dans certains cas particuliers correspondant à des situations syntaxiques précises; le cas le plus net est celui de l'objet d'un impératif, qui s'exprime au nominatif: anna kirja "donne le livre!" (kirja, nominatif); on verra plus loin d'autres cas assimilés abusivement à des cas d'objet au nominatif.

Pour illustrer le jeu des formes présentées dans le tableau, on se contentera ici de quelques exemples mettant en évidence l'opposition entre accusatif et partitif, (le génitif étant affecté à la relation de nom à nom : maidon hinta "le prix du lait") (maito "lait", où l'addition de -n affaiblit le t en d); cette opposition a une fonction importante dans une langue sans articles. L'accusatif apparaît pour un objet individualisé, défini ou non : ostin kirjan "j'ai acheté le/un livre", mais on emploie le partitif pour un objet non individualisé : ostin viiniä "j'ai

acheté du vin"; cependant, même pour un objet de cette nature, le jeu de la définitude permet d'opposer hän juo maidon "il boit le lait" (acc.) à hän juo maitoa "il boit du lait" (part.). Au pluriel, on oppose ostin kirjoja "j'ai acheté des livres" (part.) à ostin kirjat "j'ai acheté les livres" (nom.-acc.). Il faut ajouter que la négativité impose le partitif : en osta autoa correspond aussi bien à "je n'achète pas la voiture" qu'à "je n'achète pas de voiture". Certains verbes de contenu affectif présentent toujours un objet au partitif : rakestan tuota naista "j'aime cette femme". Le jeu des marques affectant l'objet peut être lié à des facteurs aspectuels : he rakensivat talon "ils construisirent une maison" (résultat atteint : acc.), mais he rakensivat taloa "ils construisaient une maison" (procès en cours : part.).

Le partitif se présente comme actant unique dans des énoncés de type existentiel comme pullossa on maitoa "dans la bouteille il y a du lait", mais le partitif ne doit pas être identifié linguistiquement comme un sujet dans une phrase dont la syntaxe est commandée par l'organisation du message plutôt que par la relation de prédicat à sujet, situation très banale dans les phrases existentielles : c'est le substantif, et non le verbe, qui est rhème, d'où l'ordre des mots, et le fait que le substantif, sujet "logique" pour le grammairien, ne se comporte pas comme un sujet ; il y a absence d'accord du verbe avec ce pseudosujet au partitif pluriel : kadulla on autoja "il y a des voitures dans la rue" (litt. "dans la rue est des autos") s'oppose à autot ovat kadulla "les voitures sont dans la rue" (avec verbe "être" au pluriel ovat).

Les pronoms personnels humains et l'interrogatif humain <u>kuka</u> "qui ?" comportent au singulier et au pluriel une forme en -<u>t</u> dite accusatif, d'où résultent 4 formes distinctes pour les 4 cas considérés ici dans la morphologie du pronom personnel:

singulier	lère pers.	2ème pers.	3ème pers.
nom.	<u>minä</u>	<u>sinä</u>	<u>hän</u>
acc.	minut	sinut	<u>hänet</u>
gén.	minun	sinun	hänen
part.	minua	sinua	<u>häntä</u>
pluriel	lère pers.	2ème pers.	3ème pers.
pluriel nom.	lère pers. <u>me</u>	2ème pers. <u>te</u>	3ème pers. <u>he</u>
	-		_
nom.	<u>me</u>	<u>te</u>	<u>he</u>
nom.	<u>me</u> meidät	<u>te</u> teidät	<u>he</u> heidät

(du tableau est exclu se, pronom de 3ème pers. non humain, qui n'a pas de forme d'"accusatif")

et une situation identique pour <u>kuka</u> au singulier, avec les formes suivantes : nom. <u>kuka</u> (avec une particule -<u>ka</u>-)

acc. kenet

gén. kenen

part.ketä

(<u>mikä</u>, interrogatif appliqué au non humain, a un accusatif <u>minkä</u> identique au génitif). Au pluriel, l'interrogatif humain n'a que 3 formes distinctes : nom.-acc. <u>ketkä</u>, gén. <u>keiden</u>, part. <u>keitä</u>. On observera que la forme unique de nom.-acc. comporte le -t du pluriel nominal, ce qui n'est pas le cas du nominatif des pronoms personnels <u>me</u>, <u>te</u>, <u>he</u>.

Il n'est pas évident que ces formes en -t, dites accusatifs, des pronoms personnels et de l'interrogatif kuka, fonctionnent réellement comme des formes objectales. L'examen de certains de leurs emplois conduit à mettre cette assertion courante en doute.

Il est clair que dans les cas, reconnus comme cas de relation objectale, où l'objet nominal se présente à l'accusatif en  $-\underline{n}$  au singulier, c'est la forme en  $-\underline{t}$  du pronom qui apparaît :

isä vie lapsen kouluun "le père conduit l'enfant à l'école"

<u>isä vie hänet kouluun</u> "le père le conduit à l'école"

Mais la même forme pronominale apparaît dans des situations syntaxiques où le nom se présente au nominatif, non à l'accusatif; ainsi avec un impératif:

vie lapsi kouluun "conduis l'enfant à l'école"
mais : vie hänet kouluun "conduis-le à l'école"
ou encore dans des cas où on parlerait à tort d'objet,
comme avec l'impersonnel dit abusivement passif :

mies kutsuttiin "on a invité l'homme" (mies, nom.)
mais : hänet kutsuttiin "on l'a invité"

ainsi qu'avec la construction verbale comportant on (verbe "être") et le participe dit passé passif :

mies on kutsuttu "l'homme a été invité"
mais : hänet on kutsuttu "il a été invité".

Le pluriel donne lieu aux mêmes observations : dans ces phrases, au nom.-acc. plur. miehet substitué au sing. mies répondrait la forme heidät (acc.) du pronom.

La même observation s'applique aux constructions impliquant un impersonnel modal comme täytyy "il faut":

minun täytyy ostaa talo "il faut que j'achète la maison"

mais: minun täytyy kutsua hänet "il faut que je l'invite" (talo "maison" est au nominatif, hänet est l'accusatif du pronom).

Les autres fonctions possibles du pronom sont pour la plupart marquées par les suffixes casuels correspondants, les formes pronominales se comportant à cet égard comme les formes nominales ; il en va de même de la forme du partitif.

Il apparaît ainsi que les formes pronominales en -t occupent, entre les formes du nominatif qui font référence au sujet auquel réfèrent les formes verbales elles-mêmes par leur finale, et les autres formes casuelles que les pronoms présentent comme les noms, une position qu'on définit mal en identifiant ces formes comme des accusatifs. Leur domaine d'emploi inclut les situations syntaxiques dans lesquelles le nom apparaît (au singulier) à l'accusatif, mais il est plus large; et ce sont précisément les

autres situations syntaxiques dans lesquelles fonctionne ce prétendu accusatif qui en éclairent la véritable fonction. Ces situations peuvent être caractérisées de la façon suivante :

- a) relation objectale non marquée comme telle dans les cas où ce qui apparaît comme un objet est en relation avec un impératif, et où le nom se présente au nominatif;
- b) cas de l'impersonnel dit passif et cas de la forme périphrastique "être" + participe passé passif, deux cas où à la forme verbale est associé un nom au nominatif, mais sans que se marque une relation de sujet à prédicat : l'accord est exclu avec l'impersonnel, qui ne comporte qu'une forme unique à chaque temps, et l'accord ne se fait pas davantage dans le cas de la périphrase "être" + part. passé passif à valeur verbale : au pluriel on a

<u>miehet on kutsuttu</u> "les hommes ont été invités"

(avec le pronom : <u>heidät on kutsuttu</u> "ils ont été invités")

tandis que l'énoncé

### miehet ovat kutsutut

avec accord du verbe être et du participe, qui sont au pluriel (ovat, -tut), aurait valeur de construction attributive : où le pronom he, au nominatif, a à la fois la forme et la fonction de pronom sujet).

- c) Quant au cas des constructions comportant un impersonnel modal, comme <u>täyttyy</u> "il faut", le nom et le pronom représentés dans les exemples cités par <u>talo</u> nominatif et par <u>hänet</u> accusatif n'ont assurément pas un comportement de sujets, et c'est ce qui conduit les grammairiens à voir là un des cas où se présente un objet nominal non marqué comme tel, <u>talo</u> apparaissant comme l'objet de la construction verbale täytyy ostaa "il faut acheter".
- d) Il faut enfin citer le cas des phrases existentielles qui fournissent l'équivalent de "avoir" :

et qui, en cas de "sujet" pronominal, le présentent à l'accusatif" :

minulla on sinut "je t'ai".

La conclusion de ces analyses est donc qu'il y a lieu de considérer la forme pronominale en -t comme une forme forte du pronom opposée à la forme faible représentée par le nominatif, cette forme forte n'étant pas marquée comme une forme casuelle. Le paradigme du pronom personnel se trouverait ainsi comporter deux formes qui dans le paradigme des cas opposeraient une marque zéro aux marques positives des autres formes, partitif et cas divers que ces pronoms ont en commun avec les noms.

On fausse donc le problème en tentant d'interpréter l'existence de ces formes pronominales en -t par le besoin de différencier une forme fonctionnant dans les rapports actanciels de la forme en -n utilisée comme génitif, différenciation dont le nom se passe, mais qui se serait imposée à ces pronoms. Une explication a été avancée pour cette différence de traitement entre le nom et les pronoms personnels<sup>5</sup>. Elle est fondée sur le fait que le génitif du pronom personnel tient lieu de pronom possessif, de sorte qu'une forme distincte pour le génitif et pour l'accusatif lève l'ambiguïté qui pourrait se présenter dans certains contextes. Ainsi dans une phrase signifiant "X invita ta fille à danser et après il m'invita", si "il m'invita" était dit hän kutsui minun (avec forme ambiguë en -n), le sens pourrait être aussi "il invita la mienne" (litt. [celle] "de moi") ; l'emploi de minut lève l'ambiguïté. Qu'il y ait eu là un facteur favorable au développement de la forme en -t n'est pas exclu, mais l'essentiel est ailleurs: la question fondamentale est celle du rapport entre les deux formes de nominatif et d'"accusatif", c'est-à-dire, plus exactement, entre une forme faible et une forme forte du pronom fonctionnant sans marque casuelle.

Les formes pronominales qui réfèrent au sujet sont en situation de redondance par rapport aux marques personnelles suffixées que comportent les formes verbales ellesmêmes; redondance qui tend à devenir la norme, l'usage du pronom sujet se généralisant (il est effectivement généralisé à la 3ème personne, où, en l'absence de sujet explicite, la forme verbale peut fonctionner seule, sans pronom

sujet, mais avec valeur générale, indéfinie, sans sujet explicitable). Le pronom sujet généralisé tend à devenir une sorte de préfixe personnel (c'est le cas des pronoms sujets du français) auquel convient une forme réduite. Quant aux autres fonctions du pronom, ou bien elles sont marquées par un cas, ou bien elles font intervenir une forme renforcée. Ce phénomène de renforcement est fréquent, et on le verra se manifester d'une autre façon en vogoul. Il s'est réalisé en finnois par un processus historique qui rend compte en même temps de la forme qu'a prise le pronom renforcé.

Ce n'est pas un hasard si la forme forte est caractérisée par une marque -t qui coïncide avec la marque de pluriel que les noms présentent au nominatif (les autres cas ayant -i- au pluriel devant la marque casuelle). XVIème siècle, les pronoms personnels ne présentaient pas encore au singulier de forme propre d'"accusatif" : c'est la forme qui dans les noms est commune à l'accusatif et au génitif qui fonctionne dans les cas où on trouve aujourd'hui le prétendu accusatif. Au pluriel, à la 3ème personne, on voit fonctionner la forme de génitif en concurrence avec une forme surcaractérisée en -t ; le génitif a lui-même une forme adaptant la marque -n à une base de pluriel doublement marquée, par -i (3ème pers. he-i-, base des autres formes casuelles : partitif heitä, allatif heille etc.) et par -t (d'où des formes écrites heiden, heidhen). La forme qui tend à supplanter cette forme en -n pour donner au pronom une forme de pluriel correspondant au pluriel à suffixe casuel zéro des noms (utilisé à la fois pour le sujet et l'objet) est une forme surcaractérisée en tant que pluriel par adjonction de -t à la base de ce génitif en -n : d'où le heidät d'aujourd'hui et les formes parallèles meidät, teidät6 qui ont été faites sur ce modèle, ainsi que les singuliers correspondants, qui sont secondaires. Le développement de cet ensemble de formes en un système cohérent est manifestement lié à l'intérêt fonctionnel de la constitution d'une forme forte du pronom personnel en face de la forme fonctionnant comme

marque de sujet, et c'est à partir du pronom personnel que l'interrogatif <u>kuka</u>, relié au pronom personnel par le trait "humain", a reçu lui-même une forme en -<u>t</u> remplissant les mêmes fonctions.

C'est donc une marque de pluriel qui a fourni au finnois une forme forte non casuelle du pronom personnel et de l'interrogatif humain, par exploitation fonctionnelle de la coexistence d'un pluriel faible he et d'un pluriel renforcé heidät, l'opposition entre deux pluriels s'interprétant par un trait autre que le nombre, et en tant que tel réutilisable au singulier. Il n'est évidemment pas surprenant qu'un tel processus ait eu pour siège la 3ème personne, la seule qui se prête aux oppositions de nombre.

## Faits vogouls<sup>7</sup>

Le vogoul a une déclinaison du nom qui comporte un cas zéro, nominatif ou absolutif, correspondant à deux fonctions actancielles distinctes traditionnellement reconnues comme subjectale et objectale, et quatre formes casuelles : locatif, latif, ablatif et instrumental, qui reçoivent les mêmes marques de nombre (duel  $-\gamma$  et pluriel en  $-\underline{t}$ ) que le nominatif ; à quoi s'ajoute un translatif à forme unique (sans opposition de nombre). Ce jeu de suffixes casuels est complété par des postpositions.

Le verbe possède une double conjugaison : une conjugaison subjective dont les formes sont à la 3ème personne sans marque personnelle tandis qu'aux deux autres personnes elles comportent une référence à un actant unique (le sujet) au moyen des mêmes marques qui, adjointes au nom, fonctionnent comme suffixes possessifs, — et une conjugaison objective qui fait référence à deux actants : d'une part au même qui est seul en cause dans la conjugaison subjective, et par le même jeu de marques personnelles communes au nom et au verbe, d'autre part à un actant considéré comme objet (mais qui, s'il est explicité par un nom, n'est caractérisé par aucune forme spécifique à marque objectale), lequel objet est nécessairement défini,

la forme verbale objective faisant référence à cet objet défini par le moyen d'une marque propre ; à la 3ème personne, cette marque est le suffixe possessif correspondant du nom, aux deux autres c'est une marque -1- au singulier, tandis qu'au duel et au pluriel les 3 personnes comportent, insérés devant les marques personnelles, les mêmes affixes de duel et de pluriel que présentent les formes possessivées du nom pour référer à un possédé duel ou pluriel. A ces deux conjugaisons s'ajoute un passif caractérisé par un affixe -we- inséré devant les marques personnelles (identiques à celles des deux conjugaisons décrites).

Exemple : pour toti "apporter" (présent, à marque -y-partielle)

tote-y-um"j'apporte"toti-l-um"je l'apporte"tote-y-en"tu apportes"toti-l-en"tu l'apportes"toti"il apporte"toti-te"il l'apporte"

(cf. pour  $\underline{s\overline{a}li}$  "renne" :  $\underline{s\overline{a}li-m}$  "mon renne"  $\underline{s\overline{a}li-n}$  "ton renne"  $\underline{s\overline{a}li-te}$  "son renne")

et des formes de passif tota-we-m, tota-we-n, tota-we, ...

Exemples d'énoncés<sup>8</sup>:

ōjka-tūsma-lāritōwarttā-s-əthomme pl. nasse instr. rivièrefermer pré- pl. 3e ps.nomin.térit subjective

"les hommes ont fermé la rivière avec une nasse" (objet non défini : "ont fait une fermeture de rivière")

ōjka-tāriūsma-ltōwarttā-s-anəl3e personneobjective(cf. sāli-anəl "leur renne")

"les hommes, la rivière, ils l'ont fermée avec une nasse"

"la rivière a été fermée avec une nasse par les hommes"

Le pronom personnel présente des particularités dans sa suffixation casuelle. Certaines de ces particularités sont liées à la référence humaine du pronom :

- le suffixe du latif a valeur de datif ;
- l'instrumental a valeur de comitatif, avec un complexe suffixal -təl qui comporte la marque  $-\underline{1}$  d'instrumental et qui dans le système du nom forme le pluriel (marque  $-\underline{t}$ ) de l'instrumental (s'opposant au singulier  $-\underline{1}$  et au duel  $-\gamma$ -əl);
  - il n'y a pas de translatif.

A cela s'ajoute l'existence d'une forme dite accusatif, qui

- est constituée de la forme de base du pronom (ou, dans le cas de la lère personne du singulier, d'une variante de cette forme) suivie de la marque de référence personnelle commune au nom et au verbe dont il a été fait état ci-avant ;
- sert de forme de base à la constitution des formes des cas "obliques" : datif, ablatif et comitatif.

Le tableau de ces formes pronominales est ainsi le suivant :

		lère pers.	2ème pers.	3ème pers.
	Nom.	am	nan	taw
	Acc.	<u>ānum</u>	naŋən	tawe
singulier	Dat.	<u>ānumn</u>	nagenn	tawen
	Abl.	$\overline{a}n^{u}mn$ əl	nagənnəl	tawenəl
	Com.	<u>ānumtəl</u>	nagentel	<u>tawetəl</u>
	Nom.	mēn	<u>nēn</u>	tēn
	Acc.	mēnmen	nënan	<u>tēnten</u>
duel	Dat.	mēnmenn	<u>nēnann</u>	<u>tēntenn</u>
	Abl.	mēnmennəl	<u>nēnannəl</u>	<u>tēntentəl</u>
	Com.	<u>nēnmentəl</u>	<u>nēnantəl</u>	<u>tēntentəl</u>
	Nom.	<u>mān</u>	<u>nān</u>	tān
	Acc.	<u>mānaw</u>	nanan	tananəl
pluriel	Dat.	<u>mānawn</u>	<u>nānann</u>	<u>tānanəln</u>
	Abl.	manawnəl	<u>nānannəl</u>	<u>tānnəl</u> ∿ <u>tānanəlnəl</u>
	Com.	<u>mānawtəl</u>	<u>nānantəl</u>	tān(a)nəltəl

On voit très clairement dans ce tableau que les formes dites accusatifs sont obtenues par suffixation des marques personnelles communes au nom et au verbe, et dont le jeu est le suivant :

	Singulier	Duel	Pluriel
lère pers. 2ème pers. 3ème pers.	-m, -um -n, -en -te, -e	-men (-men) jin, -n, -en -en, -ten	-w, - <u>uw</u> - <u>n</u> , - <u>an</u> - <u>nəl</u> , - <u>anəl</u>

Ces formes n'ont donc aucunement une marque d'accusatif, et leur position dans le système des formes casuelles, où elles fournissent la base des cas "obliques", montre qu'elles se comportent comme des variantes, surcaractérisées du point de vue de la référence personnelle, des formes non marquées casuellement.

Le procédé de renforcement mis en oeuvre est identique à celui qui en hongrois a fourni pour én "moi" la forme engem, pour te "toi" la forme téged (avec les marques de référence personnelle -m et -d comme dans könyv-em "mon livre", könyv-ed "ton livre", précédées d'un élément -gdont le vogoul a dialectalement l'équivalent). Ces formes hongroises ont précisément fourni aux pronoms des deux premières personnes une forme qui fonctionne comme objet et qui peut être marquée comme telle par adjonction du suffixe d'accusatif -t : engemet, tégedet, les deux formes (avec et sans -t) étant utilisées ; au pluriel, les formes normales pour l'objet associent le suffixe possessif -nk et -tek et le -t de l'accusatif : à mi "nous" et à ti "vous", formes de nominatif, correspondent les accusatifs minket et titeket. Le hongrois, qui s'est donné un accusatif, l'a constitué pour ces pronoms sur des formes renforcées dont l'origine est identique à celle des formes vogoules. La conclusion à tirer de ce rapprochement n'est pas qu'il confirme l'interprétation des formes du voquul comme des accusatifs, mais qu'il confirme l'interprétation proposée ici selon laquelle s'est manifestée en ougrien

une tendance à opposer à la forme nue du pronom personnel telle qu'elle fonctionne comme référence au sujet une forme renforcée, mais non caractérisée du point de vue casuel, à laquelle des conditions structurales différentes ont assigné une position différente au sein du système des formes pronominales dans les deux langues. En vogoul, en l'absence d'une opposition morphologique entre un cas sujet et un cas objet, la forme pronominale renforcée ne se définit pas comme une forme casuelle, et c'est ce que montre bien son utilisation comme base des formes marquées par des suffixes casuels ; mais la distinction de deux actants auxquels correspondent dans les formes verbales deux systèmes de références, distinction qui ne trouve pas son expression dans les formes nominales, s'est manifestée dans les formes pronominales en raison de la position particulière de la forme nue qui répond à la référence personnelle de la forme verbale correspondante, et dont s'est différenciée par renforcement de la marque personnelle une forme qui, seule ou pourvue d'un suffixe casuel, a été utilisée pour les autres fonctions syntaxiques du pronom. En hongrois, où s'est constitué un cas objet, la forme pronominale renforcée a, dans la fonction d'objet, reçu le suffixe de l'accusatif ; mais dans cette langue elle n'a pas d'autre fonction, les cas "obliques" étant construits par un procédé inverse de celui que pratique le vogoul : au lieu de suffixer une marque casuelle à une base pronominale, le hongrois utilise comme base l'élément qui exprime la relation, et y suffixe une marque personnelle ; ainsi, pour le comitatif, "avec moi" se dit non pas "moi" + la marque -vel correspondant à "avec" (comme dans könyvvel "avec un livre"), mais vel-em, par adjonction de la référence -m (lère pers. sing.) à vel fonctionnant comme base. Dès lors, la forme renforcée n'apparaissant que dans la forme du cas objet, la marque d'accusatif -t peut y être facultative, comme on le constate pour engem(et), téged (et) 9.

On comprend ainsi ce que l'appellation d'accusatif donnée aux formes pronominales renforcées du vogoul comporte à la fois de vérité et d'erreur. Elle est erronée en l'absence d'une marque de relation objectale comme le -t de l'accusatif hongrois. Elle est en revanche justifiée dans la mesure où elle rend compte de l'opposition fonctionnelle entre forme pronominale nue et forme pronominale renforcée, opposition liée aux relations actancielles : la forme courte du pronom est réservée à la référence subjectale, celle à laquelle concourt le suffixe personnel de la forme verbale, dans les deux conjugaisons subjective et objective ; la forme forte correspond au 2ème actant, celui qui est représenté dans la forme verbale objective par une marque liée au nombre de l'"objet" si on convient de dénommer objet ce second actant<sup>10</sup>.

Le système des formes du pronom personnel se trouve ainsi comporter une distinction absente de la morphologie du nom ; la forme courte et la forme renforcée correspondent respectivement au premier et au second actant, comme le montrent les exemples suivants de fonctionnement du pronom de lère personne du singulier :

ti ne am waylum
"je connais cette femme"

(nominatif  $\underline{am}$  du pronom, forme verbale objective à finale  $-\underline{1}$ - $\underline{\circ}\underline{m}$ , c'est- $\underline{a}$ -dire référence à un objet défini + référence personnelle ; objet nominal ne non caractérisé morphologiquement comme tel) ;

anum ul joruwlilen
"ne m'oublie pas !"

(forme renforcée du pronom :  $\overline{a}n^um$  ; forme objective de 2ème pers. du verbe, précédée de la négation prohibitive  $\underline{ul}$ ).

On constate que le vogoul, à la différence du hongrois, emploie la forme objective du verbe avec un objet
de lère personne (et de 2ème également) aussi bien qu'avec
un objet de 3ème personne. On comprend ce traitement unitaire des personnes : toutes les formes pronominales renforcées sont de structure identique et elles sont traitées
en quelque sorte nominalement et comme des noms déterminés,
de sorte qu'elles sont associées à la forme objective du
verbe, tandis que le hongrois emploie la forme subjective
en cas d'objet de lère ou de 2ème personne. Mais il existe

en hongrois un cas comparable à celui du vogoul : c'est celui du pronom réfléchi magam "moi, moi-même", magad "toi, toi-même", etc., dont les lère et 2ème personnes s'associent à la conjugaison objective comme la 3ème personne maga ; ce réfléchi est une forme nominale possessivée par les suffixes -am, -ad, -a, le mot mag, aujour-d'hui "graine, semence", ayant été pronominalisé sans doute au sens de "corps", cf. ancien français mes cors "ma personne, moi-même".

#### NOTES

l C'est notamment ce qu'a exposé A. SAUVAGEOT en reprochant à des "théoriciens actuels de la conjugaison hongroise" de partir d'un postulat, qui n'a aucune chance d'être vérifié, selon lequel "l'ouralien commun a exprimé la relation objectale, autrement dit qu'il a distingué parmi les "compléments" du verbe un complément exprimant uniquement l'effet exercé par l'action sur un concept déterminé" ("A propos de la genèse de la conjugaison hongroise", Etudes finno-ougriennes XII, 131-149; texte cité p. 137).

L'expression morphologique de l'objet dans les langues finno-ougriennes, et plus largement ouraliennes, a fait l'objet d'une monographie de Bo WICKMAN, The form of the objec in the Uralic languages, Uppsala 1955. Le problème de la relation objectale dans ces langues a été repris plus récemment en particulier par B. COMRIE, "Subjects and objects in Uralic languages: a fonctional explanation of case-marking systems", Etudes finno-ougriennes XII (1975), 5-17.

- <sup>2</sup> Voir J.-L. MOREAU, "La corrélation du sujet et de l'objet en finnois", Etudes finno-ougriennes VIII (1971), 193-202. Les problèmes posés par l'expression de l'objet en finnois ont été repris récemment dans un mémoire de maîtrise présenté à Paris 8 par R. RENAULT, Le marquage de l'objet en finnois (1983). Sur l'ensemble des données en cause pour le finnois, on peut consulter F. KARLSSON, Finnish grammar, Porvoo-Helsinki-Juva 1983.
- <sup>3</sup> Sur les questions morpho-syntaxiques touchant les relations actancielles dans les langues finno-ougriennes, je renvoie à deux articles de présentation rapide des données : J. PERROT, "Conjugaison subjective et conjugaison objective : un imbroglio morpho-syntaxique et et historico-descriptif de la linguistique finno-ougrienne", <u>Etudes finno-ougriennes</u> XV (1982), 261-271, et "La double conjugaison (subjective et objective) dans les langues finno-ougriennes : aperçu des problèmes", Lalies 3 (1984), 25-32.
- <sup>4</sup> On considère ici le cas de la construction proprement verbale où le nom ne donne pas lieu à l'accord du verbe; on verra plus loin la possibilité d'une autre construction, de type attributif, donnant lieu à accord.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Cette explication est retenue par A. HAKULINEN et F. KARLSSON, "Suomen akkusatiivi : fonktionaalinen näkökulma", <u>Virittäjä</u> 79 (1975), 339-363.

- 6 Sur cette histoire, voir A. SAUVAGEOT, L'élaboration de la langue finnoise, Paris 1973, 146-148. A. Sauvageot signale dans le même ouvrage p. 148 un autre procédé de renforcement des formes pronominales, qui consistait à y suffixer la marque personnelle suffixale correspondante; ce procédé est du type de celui qui va être décrit pour le vogoul.
- 7 Les données du vogoul sont empruntées essentiellement à B. KÁLMÁN, Vogul chrestomathy, Bloomington - La Haye, 1965.
- <sup>8</sup> Ces exemples d'énoncés sont empruntés à E.I. ROMBANDEEVA, <u>Sintaksis</u> mansijskogo (vogul'skogo) jazyka, Moscou 1979, p. 74.
- <sup>9</sup> Le même phénomène vaut pour les formes de 1ère et de 2ème personne du réfléchi : magam(at), magad(at) ; voir ce qui est dit de ce pronom à la fin de cette étude.
- 10 On évitera de débattre ici des problèmes actanciels que pose le vogoul, problèmes qui ont été présentés ailleurs : voir ci-avant, note 3.